Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE PREFET DE LA MARNE

DIRECTION DE LA CITOYENNETE
ET DE LA LEGALITE

Bureau de la Réglementation Générale

Arrêté
fixant la liste des candidats à l'élection départementale partielle
du canton Châlons 2 les 26 janvier 2020 et 2 février 2020

VU le code électoral, notamment son article R. 28 ;

VU le tirage au sort effectué le 9 janvier 2020 à la préfecture de la Marne en présence des candidats ou de leurs représentants ;

SUR proposition du secrétaire général de la Marne ;

ARRÊTE

Article 1er : La liste des candidats pour **le 1er tour de scrutin** de l'élection départementale partielle du canton de Châlons 2 est arrêtée conformément à la liste annexée au présent arrêté.

Article 2 : Le tirage au sort sus-visé détermine :
- l'ordre d'attribution des emplacements d'affichage dans chaque commune ;
- la disposition des bulletins de vote sur la table de décharge dans les bureaux de vote.

Article 3 : En cas de second tour, l'ordre des candidats retenu pour le premier tour est conservé entre les candidats restant en présence.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture de la Marne et les maires du canton Châlons 2 sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les communes concernées au plus tard à l'ouverture de la campagne électorale, soit le lundi 13 janvier 2020.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 9 janvier 2020

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général

Denis GAUDIN

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE PREFET DE LA MARNE

DIRECTION DE LA CITOYENNETE
ET DE LA LEGALITE

Bureau de la Réglementation Générale

Élection départementale partielle

Canton Châlons 2

1er tour de scrutin

Liste des candidats

NUMERO D'ORDRE	CANDIDATS	REMPLACANTS
1	Sabine GALICHER	Floriana PAINDAVOINE
2	Elodie DENIEL	Régine PICARD
3	Jocelyne FARGERE	Daniel FONTAINE

Fait à Châlons-en-Champagne, le 9 janvier 2020

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général

Denis GAUDIN